

# Vous êtes gestionnaire d'un centre social

## CALENDRIER 2024

Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre    Novembre    Décembre

- 

**Créer vos utilisateurs dans Mon Compte Partenaire**
- 

**Déclaration prévisionnelle 2024 avant le 31 mars**
- 

**Formulaire réel 2023 avant le 31 mars**
- 

**Transmettez votre bilan d'activité avant le 31 mars**

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Habilitation Mon Compte Partenaire	Dans le cadre de l'ouverture de la télédéclaration dans Mon Compte Partenaire, vous devez créer vos utilisateurs pour chaque équipement « centre social »
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2024	<b>A la validation de votre déclaration,</b> vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2024.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2023	<b>À la validation de votre formulaire,</b> vous recevrez le solde de votre droit réel 2023.
Avant le 31 mars	Bilan d'activité 2023	<b>Complétez et transmettez votre bilan d'activité :</b> Ce bilan est une pièce justificative indispensable au paiement du solde de votre prestation 2023. <i>En cas de besoin, contactez <u> votre conseiller de territoire.</u></i>